

# Finies les vacances...

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,  
Chers amis,

C'est la rentrée ! Comme tous les ans, la remise en route est plus ou moins facile, d'autant que les échéances qui nous attendent sont importantes et ne doivent pas être négligées.

**La première échéance**, chronologiquement, est liée à la loi sur l'accessibilité des locaux recevant du public qui nous impose, je vous le rappelle à nouveau, de déposer avant le **27 septembre** prochain un *Agenda D'Adaptation Programmée* (AdAp) qui décrit les travaux à effectuer pour être en conformité avec la loi, et vous octroie trois ans au plus pour les effectuer. L'ensemble des syndicats médicaux a demandé un moratoire aux pouvoirs publics, légitime car beaucoup d'institutions publiques ont jusqu'à 2020 pour respecter la loi, mais pour l'instant la date du 27 septembre reste valide et, théoriquement, dès le lendemain des pénalités peuvent s'appliquer aux établissements n'ayant pas respecté la réglementation. En pratique, remplissez le formulaire ([http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_Reussir\\_accessibilite.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Reussir_accessibilite.pdf) ou <http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/dma-la-lettre-de-la-dma-/annee-2015/lettre-de-l-ad-ap-n-5-16-juin-2015/rubrique26735.html> et [www.lecardiologue.org](http://www.lecardiologue.org)) et déposez-le en mairie ou en préfecture avant le 27 de ce mois.

**La deuxième échéance**, c'est le **12 octobre**, date des élections pour le renouvellement des Unions Régionales des médecins, étape qui ne doit pas être négligée car, la loi de santé, qui va être votée, donne des prérogatives et des pouvoirs très importants aux Agences Régionales de Santé pour organiser la prise en charge médicale dans les territoires. Les URPS seront donc en première ligne pour défendre les intérêts de la médecine libérale ambulatoire. **Il faut voter**, le Syndicat National des Spécialistes des Maladies du Cœur et des Vaisseaux a obtenu que nombre de nos responsables régionaux soient en bonne position sur les listes. En effet, il faut impérativement professionnaliser les URPS pour qu'elles puissent faire face efficacement aux fonctionnaires des ARS. Or, je ne le répéterai jamais assez : seuls les cardiologues libéraux sont à même de défendre

notre pratique et nos intérêts. L'objectif est simple et clair : il faut que dans chaque région, au moins un cardiologue ayant une sensibilité syndicale soit élu. Quand début octobre vous recevrez le matériel électoral, comme moi, vous scruterez les listes pour trouver des noms connus. N'en restez pas là, votez pour la liste où vous verrez un cardiologue **issu du SNSMCV** en bonne position. C'est ainsi que le Syndicat national, informé dans chaque région, pourra au mieux défendre l'intérêt de tous. En pratique, dès que vous recevrez le courrier (a priori, la première semaine d'octobre), ne le mettez pas de côté, votez par retour de courrier.

**Enfin, troisième échéance** : l'obligation au **1<sup>er</sup> janvier 2016**, d'avoir proposé à vos salariés (à temps plein comme à temps partiel) une complémentaire santé. Une fois encore, n'attendez pas le dernier moment car, pour chaque salarié déjà en place, liberté est laissée d'accepter ou pas. Il vous faut donc, en tant qu'employeur, bien éclairer ce choix et il n'est pas certain que tous vos salariés souhaitent adhérer à ces contrats groupe.

N'hésitez pas à contacter vos responsables régionaux ou le Syndicat national en cas de difficultés ; nous ferons tout notre possible pour vous aider.

Il est loin le temps où nous occupions la quasi intégralité de notre temps, à soigner nos patients...

Bonne rentrée à toutes et tous,  
Très amicalement.

**Docteur Eric Perchicot,**

*Président.*